

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 21/08/2018	Dossier complet le : 	N° d'enregistrement : 2018 ARA-DP-01459

1. Intitulé du projet

Reconstruction de la Déchetterie de BONNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian DUPESSEY, Président

RCS / SIRET

200001177300047

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. ICPE existante soumise à déclaration	Reconstruction d'un déchetterie existante sur une emprise de 4803 m ² Rubrique ICPE : 2710 1-b et 2-c Déclaration ICPE enregistrée sous le n°20180295 déposée le 5 juillet 2018

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de sa politique de gestion et de valorisation des déchets, Annemasse Agglo a décidé la remise en état de ses 4 déchetteries, afin de les rendre plus fonctionnelles, plus sécuritaires et pour s'adapter à l'évolution de la réglementation, notamment en termes d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

La déchetterie actuelle de BONNE, construite en 1990, est complètement obsolète et accidentogène. Elle est installée sur un site d'une surface de 5319 m², intégrant également l'ancien site de transfert des ordures ménagères, fermé en 1999. Les bâtiments ont été démolis par la commune en 2016.

Le nouveau projet s'étendra sur une surface de 4803 m². Il comportera 9 box permettant d'accueillir différentes bennes de collecte des déchets amenés par les usagers. Il est destiné à accueillir uniquement les déchets des habitants du territoire d'Annemasse Agglo, et non ceux des artisans et entreprises.

L'agencement prévoit 2 circuits distincts et permet de limiter le croisement des usagers et des poids-lourds. Les camions d'enlèvement des bennes circuleront en quai bas. L'accès à la plate-forme supérieure est réservé aux usagers via une rampe indépendante.

4.2 Objectifs du projet

Annemasse Agglo connaît une évolution démographique importante sur son territoire, avec une augmentation de plus de 16 700 habitants ces 10 dernières années (DGF 2008 : 76 114 habitants contre 92 873 habitants en 2018).

Les apports en déchetterie sur l'ensemble de ses 4 sites de son territoire ont permis en 2017, la collecte de 21 293 tonnes de déchets, soit 231.9 kg/hab/an de matières valorisables (valorisation énergétique, matière, organique majoritaire).

Compte tenu de cette évolution, Annemasse Agglo a décidé de réaménager le site de BONNE pour permettre une meilleure fréquentation et la collecte des déchets à destination des filières spécifiques, afin d'obtenir une valorisation optimale des matériaux.

Concernant le projet, celui-ci prévoit d'améliorer l'aspect sécuritaire en visant notamment :

- la création d'un accès « haut de quai » à destination des usagers et « bas de quai » pour la circulation poids lourd et l'évacuation des bennes. La prévision d'un emplacement adapté de stockage des bennes pour permettre les rotations sur site. La mise en œuvre d'une zone d'apport volontaire dédiée pour les matières issues de la collecte sélective : verre, papier/carton, plastique/alu, et ce, afin de limiter le transit sur quai.

- la refonte totale des réseaux secs et humides dans le but de traiter de manière cohérente la totalité des eaux sur site (prévision de grilles de récupération des jus sous les bennes). La création d'un bassin de rétention végétalisé, afin de permettre le traitement des eaux et éviter toute pollution accidentelle du milieu naturel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet comprend :

- la démolition de l'ancienne déchetterie en activité aujourd'hui, comprenant dépose des quais et terrassement du quai haut jusqu'au niveau du terrain naturel ;
- la construction des murs en béton armé de quai des box ;
- les terrassements des plateformes et leur fondation et revêtement ;
- la construction de type modulaire des différents locaux nécessaires à l'exploitation ;
- la construction de locaux nécessaires aux stockage des D3E et DMS ;
- la restitution d'un chemin agricole le long de la déchetterie ;
- la clôture de l'ensemble du site avec portail d'accès commun usagers-véhicules d'exploitation ;
- la création d'espaces verts et la re-naturation d'environ 500 m² à proximité d'une zone humide .

En terme d'altimétrie, le quai bas se situe aux environs du niveau du terrain naturel et le quai haut le surplombe d'environ 2 m.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Apport des déchets des usagers du territoire d'Annemasse Agglo qui sont triés par catégorie. La dépose se fait depuis le quai haut. Les types de déchets sont : ferrailles, déchets verts, gravats, plâtre, bois, mobilier, cartons, encombrants, gros électroménager, D3E, DDS et huiles minérales ou végétales.

En quai bas, les circulations permettent d'évacuer les déchets par camion multibennes dans les filières adaptées. Les fréquences dépendent du type de matériaux et varient de 1 à 3 fois par semaine.

Les volumes annuels sont d'environ 258 m³ et de 5.81 T pour les DDS et huiles.

Les contenants respectent à la lettre la réglementation afin de préserver l'environnement.

Cette réalisation permet à Annemasse Agglo d'avoir une installation adaptée aux besoins d'une population toujours croissante et ce, en toute sécurité, conforme aux exigences environnementales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration ICPE enregistrée sous le n°20180295 déposée le 5 juillet 2018

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface imperméabilisée (réduction de la surface imperméabilisée existante de 516 m ²)	4803 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Ripaille
Lieu-dit Verchillaz
74380 BONNE

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 10' 22" _ Lat. 0 6° 18' 21" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° ' " _ Lat. _ ° ' " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° ' " _ Lat. _ ° ' " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Reconstruction de la déchetterie existante

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les APPB du territoire d'Annemasse Agglo (Petit Saiève, Volrons, Bois de Vernaz et Aulnaie glutineuse de Saint-Cergues) sont éloignés de la déchetterie et ne sont pas impactés par le projet. Cependant, le projet prévoit la préservation d'un corridor biologique à l'Ouest, afin de permettre le déplacement de la faune entre les réservoirs biologiques que constituent les différentes zones protégées par APPB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit d'Annemasse Agglo « territoire » est réalisé et en cours de consultation. Le projet de déchetterie est possiblement concerné par le PPBE «Voirie» du Conseil Départemental 74.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité d'une zone humide identifiée dans l'inventaire départemental (Site : 9913185 ; n° 74ASTERS2758) comme une prairie humide. Il ne l'impacte pas, puisqu'il ne prévoit pas de remblai à proximité de celle-ci et ne paraît pas perturber son fonctionnement. Cependant, une surface imperméable de 4803 m ² va être créée : l'ensemble des eaux de ruissellement sera traité grâce à un bassin de rétention végétalisé d'espèces géophytes et restitué peu à peu en milieu naturel. En phase travaux, des dispositions de préservation seront prises.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé, pour partie, en bordure de la zone rouge n° 31-X du Plan d'Exposition aux Risques Naturels de la commune de BONNE, approuvé le 21 juin 1993. Cette zone correspond à la bande de retrait de 10 m des berges du cours d'eau.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve à proximité d'une ancienne décharge construite sur sol argileux et imperméable, réhabilité en 2007, dont les lixiviats sont récupérés et envoyés dans le réseaux d'eaux usées pour y être traité en station d'épuration.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la préservation d'un corridor biologique à l'Ouest, afin de permettre le déplacement de la faune entre les réservoirs biologiques que constituent les trois sites Natura 2000 (et notamment les espèces qui ont permis la désignation de ces APPB comme les différents chiroptères et amphibiens protégés, ou encore l'avifaune des milieux alluviaux).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une évacuation des matériaux de déblais excédentaires, de l'ordre de 1300 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les services d'Annemasse Agglo n'ont pas connaissance d'espèces protégées sur cette zone (faune/ flore) qui pourraient être impactées en phase travaux ou d'exploitation, d'après les inventaires à notre disposition. Etant donné la présence de l'ancienne déchetterie sur la zone, le site Espace Naturel Sensible de l'Arve n'intègre d'ailleurs pas cette zone. Toutefois, le projet a été réfléchi afin de limiter au maximum l'impact sur le corridor biologique avec : retrait de 10m par rapport au cours d'eau de la zone humide/pas d'altération du boisement rivulaire/recul de la clôture actuelle et re-naturation afin de rendre un espace de 516 m ² au corridor.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 ne se trouve à proximité du site et n'apparaît comme impacté par le projet qui prévoit la récupération et le traitement des eaux de ruissellement ainsi que des aménagements spécifiques en cas de pollution accidentelle.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte pas d'autres zones naturelles sensibles et intègre la préservation (voire la restauration) de la trame verte et bleue permettant de relier entre elles ces zones protégées et réservoirs de biodiversité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone déjà imperméabilisée et démolie, en friche et n'impacte ni espaces naturels ni agricoles. Il va restitué au milieu naturel une surface de 516 m ² par rapport aux surfaces imperméabilisées actuelles. Afin de permettre l'accessibilité des exploitants aux parcelles agricoles situées à l'Est, ainsi que l'accès aux espaces naturels et de respiration de l'agglomération par les habitants, un sentier en bordure du projet est rétabli favorisant l'accès aux engins agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé pour partie en bordure de la zone rouge n° 31X du Plan d'Exposition aux Risques Naturels de la commune de BONNE, approuvé le 21 juin 1993. Cette zone correspond à la bande de retrait de 10 m des berges du cours d'eau. Par rapport à l'existant, où les surfaces sont imperméabilisées, le projet permet de restitué au milieu naturel cette bande de 10 m.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit est produit principalement par la fréquentation des usagers et la manipulation des bennes vers les centres de traitement. Ces nuisances existent déjà actuellement.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une attention toute particulière a été portée sur l'étude altimétrique du projet concernant l'écoulement du pluvial. Les eaux risquant une pollution accidentelle transiteront par un déboureur/séparateur hydrocarbure avant rejet dans un bassin de rétention, l'ensemble sera équipé de vannes de sectionnement.</p> <p>Les emplacements des bennes de transfert, composés de dallage en béton armé, sont équipés de grilles de collecte des eaux résiduaire collectées sur un réseau d'eaux usées collectif (cf déclaration ICPE).</p>
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Collecte de déchets dangereux d'un tonnage annuel de 5.81 T (cf. déclaration ICPE).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'est envisagé dans cette zone qui pourrait engendrer des risques cumulés avec ceux du projet, classée en N dans le PLU de Bonne et dans son futur PLU en cours de rédaction, avec un classement N à l'Ouest sur le PLU de Vétraz-Monthoux également

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Comme évoqué précédemment, Annemasse Agglo a construit le projet afin d'éviter et réduire les impacts de celui-ci sur l'environnement :

- Éviter la consommation d'espaces agricoles et naturels en construisant cette déchetterie sur et à proximité de la déchetterie existante et sur un espace construit et imperméabilisé abandonné ;
- Éviter les impacts directs du projet sur le cours d'eau et la zone humide associée, ainsi que sa ripisylve grâce à un recul suffisant,
- Restaurer le corridor biologique grâce à la destruction et au décaissement de l'ancienne déchetterie en bordure du cours d'eau, mais également grâce au déplacement de la clôture par rapport à l'existant et à la re-naturation de cette zone (pente douce, mise en place de terre végétale, plantations d'espèces locales pour améliorer la ripisylve existante) ;
- Mise en place d'une gestion des eaux pluviales adaptée, avec récupération des eaux et création d'un bassin de rétention de type « naturel », planté de plantes géophytes filtrantes et adaptées au climat local, ainsi que la mise en place d'un aménagement de récupération en cas de pollution accidentelle.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet comme il a été conçu aujourd'hui (sur une zone déjà imperméabilisée, préservant les espaces aquatiques adjacents ainsi que le déplacement des espèces, en-dehors de toute zone protégée ou en inventaire ZNIEFF) ne paraît pas nécessiter une étude environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n° 6 Plan corridor écologique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Annemasse

le, 8 août 2018

Signature

Le Président,
C. DUPESSEY



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Commune de BONNE SUR MENOGE

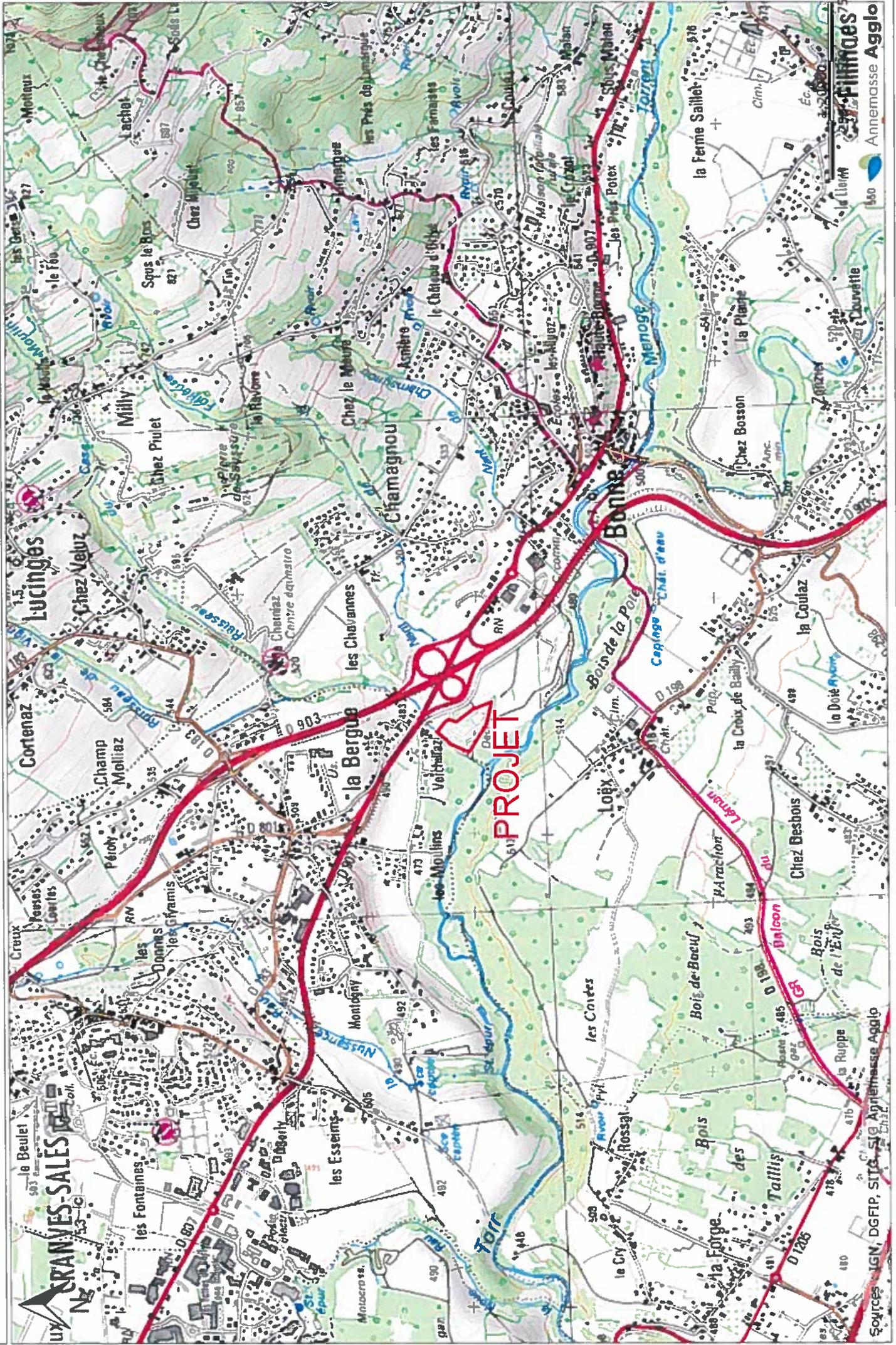
Construction de la nouvelle déchetterie sur le site de la déchetterie actuelle après démolition.

Zone des 100 mètres impactée par le projet



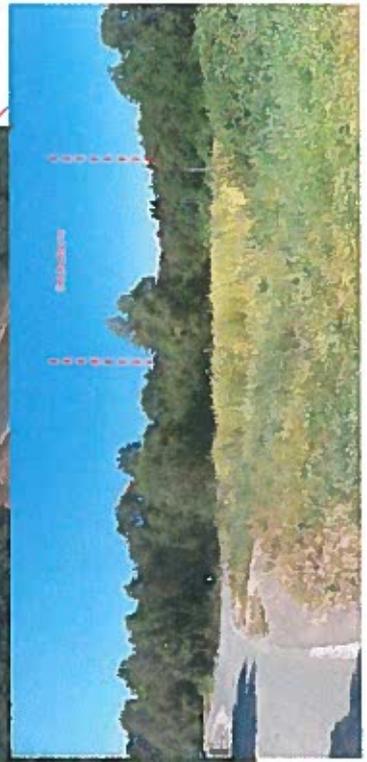
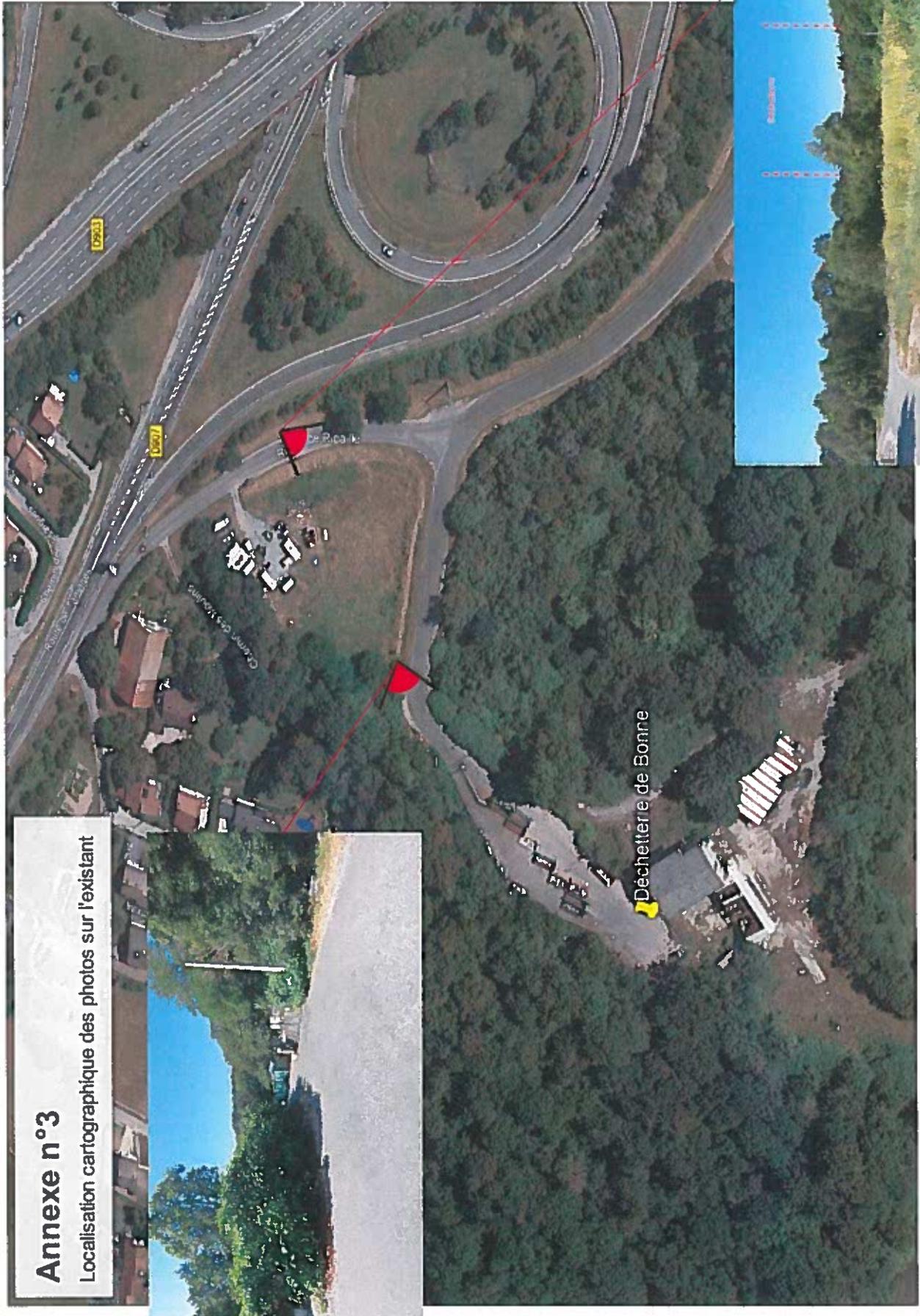
Indice	Modifications	Date
0		17/08/2018
Etabli par	Vérlifié par	Présenté par
Le bureau d'études des services techniques S CHEVAL	Le Responsable du bureau d'études O WEBER	Le Directeur des services techniques O WEBER
		Echelle : 1-2000 ème Crée le 17/08/2018 Système de projection : RGF93/CC46 - IGN69

Plan de situation du projet de la déchetterie de BONNE



Annexe n°3

Localisation cartographique des photos sur l'existant



Protections environnementales

Projet d'agrandissement de la déchèterie de Bonne

Légende

-  Périmètre déchèterie
-  ENS_Arve-Menoge
-  Zones humides
-  Cours d'eau inscrits au SRCE
-  Corridors surfaciques
-  APPB
-  N2000- habitats
-  N2000 - oiseaux
-  ZICO
-  ZNIF type 1
-  ZNIEFF - type 2
-  Limites de l'agglomération

0 500 1000 km



 Annemasse Agglo 07 2018
Conception de la carte DAIEE
SEDD
Sources Annemasse Agglo.
SIG IGN, RGE, DREAL-ARA

